

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 11 MARS 2025**

**N° 344 : DEMANDE D'AIDE A L'INGENIERIE TERRITORIALE – ANIMATION
PETR ET SUIVI DU PTRTE (2025) – REGION GRAND EST**

Le onze mars deux mille vingt-cinq à 18 heures, le Comité syndical s'est réuni à la salle 3 de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne sous la présidence de M. Jacques JESSON, président du Syndicat mixte, en vertu d'une convocation faite le vingt-huit février 2025.

ETAIENT PRESENTS

Délégués titulaires

MM. ADAM – ADNET Michel – BONNET – CHARNOTET – LEBAS – DOUCET – GALICHET Gérard – GUILLEMOT – JACQUET – JESSON – LEFORT – LEONE – MAINSANT – PIGNY – ROULOT – SCHULLER – SOUDANT – VETU – VALENTIN – VOISIN-DIT-LACROIX. Mme RAGETLY.

Délégués suppléants (ne vote pas)

MM. JOPPE – MAIZIERES – SINNER. Mmes BUTIN – SAGUET-SIMON.

ETAIENT EXCUSES

Délégués titulaires

M. PILLET. Mmes BOULOY – BOUTILLIER – MAGNIER – MORAND – PAQUOLA.

Déléguée suppléante

Mme BOUTILLIER.

ETAIENT ABSENTS

Délégués titulaires

MM. COLLART – BONNET - GALLOIS – BOURGERY – CHAPPAT – CHAUFFERT – COLPIN – DUBOIS – GILLET – GOURNAIL – HEINIMANN – JANSON – MAILLET – NAMUR – OURY – MANGEART. Mmes CHOCARDELLE – DROUIN - GALICHER – LIZOLA – MICHEL.

Délégués suppléants

MM. ADNET Bruno – APPARU – APPERT – ARNOULD – BOUVEROT – CARBONI – COLLARD – COLMART – DEFORGE – DEGRAMMONT – DELIEGE – GALICHET Jean-Luc – HERBILLON – HERRISSANT – JACOB – JESSON (CCRS) – LAPIE – LEHERLE – MAIZIERES – MARCHAND – MAUCLERT – MELLIER – NOIZET – OURY – PERREIN – PIERRE – POINTUD – POUPART – REGNAULT – REMY – ROUSSEAU – SINNER – VATEL. Mmes BAUDIER – BOUCAU – BOUTILLIER – BUTIN – LAURENT – MATHIEU – PUJOL – ROBERT – SAGUET-SIMON – SCHAJER – SOUDRELLE – THIBERT.

Nombre de délégués en exercice	:	48
Nombre de présents	:	26
Nombre de votants	:	25

ACTE REÇU LE

26 MARS 2025

PREFECTURE DE LA MARNE

M. Bruno ROULOT a été désigné secrétaire de séance.

Rapport de Monsieur le président :

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'animation du PETER et le suivi du contrat « Pacte territorial de relance et de transition écologique » (PTRTE) signé le 21 décembre 2022, entre l'Etat, la Région Grand Est et les communautés de communes et d'agglomération de Châlons-en-Champagne, Moivre à la Coole et Région de Suippes ; dans le cadre de la convention 2024-2027 du Projet alimentaire territorial du triangle marnais signé en juin 2024 et dans la mise en œuvre de la stratégie touristique du Pays

La demande d'aide porte sur les missions suivantes :

- Animer et conduire les projets d'actions du projet de territoire du PETER sur les thématiques de l'habitat, de l'économie, du social et de l'environnement, du tourisme.
- Traduire les ambitions du projet de territoire par la négociation, et la coordination de tout dispositif contractuel pouvant être mis en œuvre avec l'Europe (programme Leader), l'Etat et la Région Grand Est (Pacte Territorial de relance/réussite) et le cas échéant avec le Département de la Marne.
- PTRTE : animer et suivre le dispositif sur le Pays de Chalons (copil ; Cotech, groupe de travail indicateurs...).
- Assister le PETER dans le cadre d'un travail d'animation de ses instances exécutives (commissions de travail et bureau), délibératives (préparation des comités syndicaux – élaboration et suivi des documents budgétaires) et consultatives (réunion annuelle de la conférence des maires...).
- Référent Projet Alimentaire Territorial pour le compte du Pays de Châlons (Suivi Cotech, Copil, groupe de travail restauration collective, groupe de travail foncier, transmission, installation), suivi de l'étude de faisabilité d'un atelier de transformation sur le territoire du triangle marnais.
- Suivi de la Convention Tourisme 2024-2027 : lancement du travail sur le plan de communication et de l'identité marketing à l'échelle du Pays et l'animation du réseau des acteurs locaux de la filière en lien avec l'Office du Tourisme et les 3 EPCI du Pays de Châlons ; animation groupe de travail tourisme (techniciens et élus du Pays de Chalons) et mise en œuvre de la stratégie touristique sur le territoire.
- Réalisation du jeu de société Pays de Châlons en Champagne en partenariat avec les éditions Bordier : élaboration, promotion et commercialisation ; mise en place d'une régie temporaire de vente.

Pour la réalisation de cette démarche, le PETER s'est entouré de l'aide de l'Agence d'urbanisme et de développement de l'Agglomération de Châlons-en-Champagne, dans le cadre des missions du programme de travail annuel portées par l'Agence d'urbanisme et de développement du Pays et de l'agglomération de Châlons-en-Champagne.

Aussi, la demande d'aide financière sollicitée pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural aura comme objectif de couvrir les frais d'ingénierie pour cette animation du PETER 2025 et le suivi de la démarche menée sur l'année 2025 du PTRTE dans le cadre du programme de travail partenarial menée avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération et du Pays de Châlons en Champagne.

Le montant sollicité dans le cadre de ce dispositif correspond à 20 000 € , soit le plafond d'aide par poste

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du PETER du Pays de Châlons en Champagne,

VU la Convention cadre pluriannuelle entre le PETER et l'AUDC 2025-2026.,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, décide :

- d'autoriser le Président à solliciter les demandes de subvention auprès de la Région Grand Est,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents pour mener à bien cette mission.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Président qui atteste que le compte rendu de la séance sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne conformément à la loi.

ACTE REÇU LE

25 MARS 2025

PREFECTURE DE LA MARNE

Le Président,
Pays de Châlons-en-Champagne
Jacques JESSON

